

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Mémoires de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles**

Band (Jahr): **10 (1950-1952)**

Heft 2

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

613.62

La silicose des mineurs valaisans

PAR

Jean-Louis NICOD

(Présenté à la séance du 2 novembre 1949)

Dans notre pays, comme d'ailleurs dans tout le monde civilisé et mécanisé, la silicose, la maladie des mineurs, est à l'ordre du jour. Elle pose aux médecins, aux organes de protection sociale, aux ingénieurs et aux employeurs en général des problèmes d'une très haute importance et pour lesquels on est encore loin d'avoir trouvé toutes les solutions désirées et souhaitables. Les soucis qu'elle cause à ceux qu'elle préoccupe, ne sont sans doute pas tous de même nature, mais en définitive employeurs, ouvriers et médecins ont intérêt à la combattre par des moyens conjugués qui nécessitent la bonne entente entre tous et l'exacte connaissance de ce qu'elle est. A quoi sert-il aux médecins de proposer des améliorations que l'ingénieur ne pourra pas réaliser? A quoi bon exiger des entreprises des mesures coûteuses de prévention si elles ne s'avèrent pas d'emblée efficaces! C'est en cela d'ailleurs que réside ce certain malaise qui, chez nous comme ailleurs, pèse sur les relations entre la médecine et la technique et donne aux progrès un rythme par trop lent.

Dans notre pays la Caisse nationale essaie d'harmoniser les besoins de l'industrie aux exigences de la santé des individus. Mais, si elle peut compter à son actif de belles réussites dans divers domaines, on doit reconnaître qu'en matière de silicose elle n'a pas encore créé le meilleur accord souhaitable. Une des raisons — et ce n'est pas la seule — en est peut-être que médecins et ingénieurs ne se connaissent pas assez et ne collaborent pas franchement et simplement. Sur ce point nous aurions beaucoup à apprendre de nos voisins, grands pays miniers. Pour ne citer que la France, soulignons que depuis la nationalisation des mines, les relations entre directeur technique et médecin du travail sont devenues plus intimes, souvent